

## PREVENTION ET GESTION DES RISQUES PHYSIQUES

PREVENTION DES CHUTES  
ET LIBERTE D'ALLER ET VENIR

Mise à jour 05/2024

Réf PRPHYS03A



Allier le droit fondamental entre la liberté d'aller et venir de l'utilisateur et les obligations de soins et de sécurité n'est pas chose aisée dans les établissements de santé, plus spécialement lorsque cela concerne les chutes éventuelles de la personne âgée. En effet, les risques de chutes sont plus importants chez les personnes âgées et leurs conséquences beaucoup plus traumatisantes. Pour prévenir les accidents, il convient avant tout de repérer et d'évaluer les risques. En effet, c'est en identifiant les divers facteurs à l'origine des chutes, que les professionnels peuvent mobiliser différents leviers d'actions et intervenir en « amont » de l'accident. La formation vise à vous accompagner dans cette démarche.

## Compétence(s) visée(s)

- ❖ Prévenir les risques de chutes grâce à l'identification des risques au sein de son établissement.
- ❖ Prendre en charge la ou les chute(e) de la personne âgée en respectant les bonnes pratiques et le droit fondamental d'aller et venir.

## Objectifs de la formation

- Identifier les points clés du principe de la liberté d'aller et venir.
- Définir la notion de chute et connaître le cadre réglementaire de la prévention chutes en établissement.
- Comprendre le mécanisme de la chute de la personne âgée et ses conséquences.
- Identifier les facteurs de risque de chute du sujet âgé et repérer ceux liés à l'environnement.
- Repérer les usagers à risque : évaluer les capacités d'équilibre et les facteurs de risque individuels de chutes chez la personne âgée.
- Analyser ses pratiques de prise en charge d'une personne ayant chuté.
- Connaître les comportements à adopter en cas de chutes : les bonnes pratiques lors de la chute et à posteriori.
- Prendre en charge les personnes faisant des chutes à répétition dans le respect du principe de la liberté d'aller et venir.
- Prévenir les chutes et éviter les traumatismes.

## Contenu

## 1. La notion de chute et le cadre réglementaire

- La liberté d'aller et venir : un principe fondamental.
- Les obligations de sécurité et de soins du patient.
- La notion de chute des personnes âgées :
  - Les critères d'inclusion à la définition.
  - Les critères d'exclusion.
- Les chiffres clés sur les chutes de personnes âgées :
- La typologie des personnes âgées « chuteuses ».
- Les lieux de survenu des chutes.
- Les conséquences des chutes : problème de santé publique.
- Les recommandations de l'HAS sur les chutes et la contention.

## 2. Le mécanisme de chute et ses conséquences

- Les principes de l'équilibre : l'anatomie et la perte des sens.
- Les troubles du comportement.
- La prise de médicaments.
- Les conséquences traumatologiques, métaboliques, psychiques, motrices.
- Le syndrome post chute.

## 3. Les facteurs de risque et leur évaluation

- Les principaux facteurs de risques intrinsèques.
- Les facteurs environnementaux.
- Les troubles neurodégénératifs, la maladie de Parkinson.
- Les troubles podologiques et leur influence sur l'équilibre debout et la marche.
- L'évaluation des risques de chute.
- L'évaluation de l'autonomie de la personne âgée.
- L'évaluation de l'équilibre et de la marche : fonction normale et fonction altérée.

## 4. La prise en charge des chutes

- Les étapes de la prise en charge.
- La manutention de la personne âgée.
- La gestion de la chute.
- Les techniques de relevage.
- La déclaration de chute.
- La traçabilité dans le dossier de l'utilisateur.

## 5. La prévention des chutes

- L'évaluation des personnes âgées à risque (HAS).
- L'évaluation de la perte de mobilité : test du lever (TUG), Test Moteur Minimum (TMM).
- Le maintien des équilibres : équilibre physique, équilibre psychologique.
- L'aménagement des lieux de vie des personnes âgées.
- Autres moyens de prévention : nutrition, habillement, vie sociale...
- Le rôle "éducatif" auprès de la personne âgée.
- Mise en place d'un plan de prévention en fonction du lieu de vie et de l'état de santé de la personne.

## Dispositif de suivi de l'exécution et d'évaluation des résultats de la formation



**Public**  
Le personnel des établissements d'accueil et de soins aux personnes

**Pré-requis**  
Formation dispensée en français, maîtrise de la langue française.

**Durée**  
2 jours, soit 14h (Tout présentiel ou mi présentiel/mi distanciel)

**Formateur(trice) pressenti(e)**  
Formateur(trice) spécialiste de la prévention des risques physiques

**Nombre de participants (intra)**  
De 2 à 12 personnes maximum

**Matériel nécessaire**  
Aucun.

**Moyens et méthodes pédagogiques et techniques :**

- Apports théoriques en pédagogie active
- Echanges d'expérience sur les pratiques actuelles
- Mises en situation
- Diaporama (Transmis après la formation)
- Ordinateur et vidéoprojecteur
- Mise à disposition d'un espace extranet individuel

**Modalités et délai d'accès**  
De 1 à 3 mois en moyenne (nous contacter)

**TARIF**  
Nous contacter pour obtenir un devis personnalisé

**Besoin d'un conseil ? d'une information ? d'un devis ?**  
Vous êtes en situation de handicap ?  
Contactez-nous

06.09.08.02.20

contact@cjformation.com

www.cjformation.com

**Carine ANCIAUX**  
Présidente, Référente handicap  
Référente pédagogique et numérique  
**Aurélien Fauchet et Claire Royer**  
Assistants administratifs

